

## Achat voiture en salle des ventes

Par cecile\_old, le 22/05/2007 à 23:38

## Bonjour,

voila j ai achete il y a un mois une voiture en salle de vente (encheres)suite a un bruit du moteur je me suis rendu au garage et la le garagiste a constaté que le vehicule est en mauvaise etat exemple les ingecteurs ont ete change 5 fois alors qu elle est de 2002 et d autre chose encore qu il peut confirmé puis je me retournée contre la salle des ventes ou sur le garage d ou elle vient avant la vente ?sachant que je n ai pas prit de garantie le jour de la vente merci d avance

Par Jurigaby, le 23/05/2007 à 00:49

Bonjour.

Par principe, la garantie des vices cachés est écartée dans le cadre d'une vente aux enchère, dès lors, il est trés difficile de se retourner contre le vendeur, et a fortiori contre le vendeur.

Quant à vous retourner contre l'ancien garage, ces derniers ont-ils commis une faute?

Cdt.